

D'où provient l'eau potable consommée à Valbirse?

Plusieurs sources alimentent des réservoirs, tant sur Malleray, sur Bévillard que sur Pontenet. Mais leurs débits fluctuent assez rapidement en fonction des précipitations.

Ensuite, la commune a la chance de pouvoir compter sur le puits des Rosis, au sud de Pontenet, qui permet de pomper de l'eau souterraine et ainsi compléter les manques des sources. Cela dit, le niveau du puits varie aussi, donc il a ses limites.

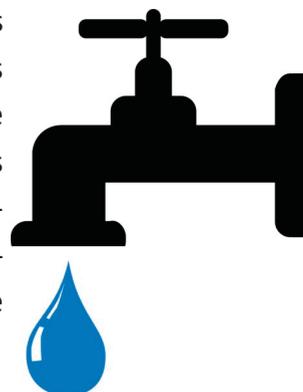
Que puis-je faire en tant que citoyen?

Les autorités souhaitent encourager tout un chacun à ne pas gaspiller le précieux or bleu. L'addition des petits gestes simples peut véritablement avoir un effet bénéfique. De plus, limiter sa consommation d'eau est profitable pour sa facture personnelle.

Voici quelques recommandations: limiter l'arrosage des jardins au strict nécessaire (ou recueillir l'eau de pluie), éviter de nettoyer les véhicules et de renouveler l'eau des piscines privées plus que nécessaire, fermer le robinet en se brossant les dents et en se lavant les mains, privilégier les courtes douches plutôt que les bains, veiller aux robinets et chasses d'eau qui fuient, installer un limiteur de débit dans les tuyaux de douche.

Que fait la commune?

Les investissements consentis ces dernières années dans les conduites ont permis de réduire drastiquement les fuites d'eau. Cette démarche se poursuit, tout comme celle d'essayer d'exploiter au mieux le potentiel de nos sources. En outre, la commune réfléchit à inciter les particuliers à récupérer l'eau de pluie. Enfin, dès que la situation devient tendue, les fontaines alimentées par le réseau sont fermées.



Quelles mesures sont prévues si la situation devait devenir critique?

Le Service des eaux surveille attentivement le niveau du puits des Rosis. Le Conseil communal a arrêté des mesures (priorité 1) qu'il mettra en œuvre si les réserves du puits devaient atteindre un niveau critique. Si le puits devait ensuite diminuer davantage et atteindre un niveau très critique, il mettra en œuvre d'autres mesures (priorité 2). Une communication officielle sera effectuée le jour où de telles décisions seront prises.

Mesures priorité 1

Ce qui serait interdit:

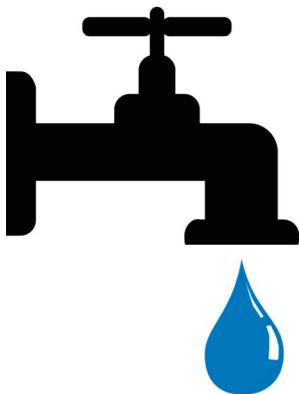
- l'utilisation d'arrosages automatiques ou au moyen de jets des jardins, pelouses, zones herbeuses et plates-bandes
- les nettoyages extérieurs (véhicules, cours, terrasses, etc.)
- le remplissage des piscines, spas et jacuzzis privés

Ce qui resterait autorisé:

- arroser les végétaux à la main (arrosoir)
- arroser les arbres en souffrance

Mesures priorité 2

- interdiction de tout arrosage
- fermeture des lavages de voitures professionnels



Le pompage dans les ruisseaux est en tout temps interdit